

## **SEANCE ORDINAIRE DU 30/10/2018**

L'an 2018, le 30 octobre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

**Présents** : Tous les membres sont présents sauf,

**Absents excusés**: Monsieur HOUG Sébastien procuration donnée à Madame BONDENET Marie Odile, Madame SAUTEBIN Joelle procuration donnée à Madame CORAL Marie Noelle.

L'ensemble du conseil municipal respecte une minute de silence à la mémoire de BELON Serge, ancien conseiller et adjoint sur la commune d'ACCOLANS pendant plusieurs mandats décédé le 29 octobre 2018

Madame le Maire demande une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point suivant: prestation de délégué à la protection des données.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des présents la modification de l'ordre du jour.

### **Article 1 : Election du secrétaire de séance :**

A 18 h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :**

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du lundi 17 septembre 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

### **Article 3 : Validation de la révision des attributions de compensation de la commune (CLECT)**

Madame Le Maire a reçu le montant de la révision des attributions de compensation pour la commune d'ACCOLANS. Celle-ci concerne les revenus fiscaux éoliens, réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes, harmonisation de la compétence jeunesse sur le territoire de la CC2VV.

Les attributions compensatoires pour la commune s'élèvent à 229 euros pour les frais générés par la réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes.

Le montant définitif de l'attribution de compensation s'élève à 4 750 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018 de la CC2VV.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame Le maire à notifier cette décision à Monsieur Le Président de la Communauté de Commune des 2 Vallées Vertes.

### **Article 4 : Adhésion au SITCOM de VILLERSEXEL**

En date du 5 juillet 2018, le conseil communautaire de la CC2VV s'est prononcé en faveur de l'adhésion complète de son territoire au SITCOM de VILLERSEXEL pour la gestion de son service « déchet » à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la CC2VV au SITCOM de VILLERSEXEL..

Après discussion, le conseil municipal souhaite plus de renseignements de la CC2VV quand à aux dispositions et suivi des déchets.

**Article 5 : Etat d'assiette des coupes 2019, aménagement de la forêt communale d'ACCOLANS, règlement, rôle et prix d'affouage et désignation des garants :**

Madame Le Maire a reçu l'état d'assiette des coupes 2019 :

- Celui concerne les parcelles 18 et 23 pour la vente publique (adjudications) en bloc et sur pied puis la parcelle 20 en vente public (adjudications) en futaie affouagère puis le reste pour l'affouage.

Le conseil municipal souhaite une nouvelle rencontre avec Monsieur TERRET Pierre, agent de l'ONF afin d'étudier les différentes parcelles.

- Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de soumettre au régime forestier géré par l'ONF la parcelle ZA 33 d'une surface de 50 a.
- Pour rappel, cette année le bois attribué aux affouagistes fait partie de la récupération dû à la sécheresse et non de l'affouage proprement dit . Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte le même règlement d'affouage (les bénéficiaires, le rôle, la portion ,la taxe et et les conditions d'enlèvement) que l'année passée. Le prix reste inchangé.
- Messieurs ZELEK Jean Louis et SAINTVOIRIN Guy sont désignés garants par l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité des présents.

**Article 6 : Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne-Franche-Comté:**

Madame Le Maire a reçu la proposition d'adhésion au GIP ayant pour objet le développement de services numériques et constitué entre les membres fondateurs suivants : le conseil général de Bourgogne, de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire, de l'Yonne et l'état, représenté par le Préfet de la région Bourgogne.

Ce Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne-franche-comté est régi par sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvé par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au journal officiel. La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Le montant de l'adhésion s'élève à 155 euros pour la commune d'ACCOLANS.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité l'adhésion au GIP.

**Article 7 : Taxe d'aménagement :**

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil municipal de délibérer sur la mise en place ou non de la taxe d'aménagement.

Pour rappel cette taxe n'est pas instaurée à ce jour sur la commune d'ACCOLANS.

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer la taxe d'aménagement sur la commune d' ACCOLANS.

**Article 8 : Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence**

## **départementale d'appui aux territoires (AD@T) :**

### **Point supplémentaire ajouté avec l'accord du conseil en début de séance.**

Madame Le Maire a reçu la proposition de l'ADAT en tant que personne morale pour être Déléguée à la Protection Des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Ses missions seront

- d'*accompagner* la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel,
- d'*auditer* la sécurité de la collectivité,
- de *sensibiliser* les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations,
- d'*être référent* dans la collectivité pour toutes les questions de l'élue et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel,
- contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données,
- documenter* les preuves de conformité, les actions de sensibilisation, actions menées sur les traitements, actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées.
- être référent* de la collectivité devant le CNIL en cas de questionnement ou de contrôle.

Cette prestation a un coût de 360 euros à l'année pour la commune d'ACCOLANS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **d'adhérer** à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- **désigne** l'ADAT comme personne morale pour être son Délégué à la Protection Des Données
- **autorise** Madame Le Maire à prendre toutes les décisions et à signer les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'ADAT et les conditions tarifaires.

### **Questions et informations diverses :**

- Armistice du 11 novembre 2018: Les concitoyennes, concitoyennes sont appelés à se rendre aux monuments aux morts à 11 h 00 pour célébrer la libération de la France. Pour le centenaire, les cloches retentiront pendant 11 minutes.
- Etat sécheresse : Madame BONDENET Marie Odile a reçu une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse au nom de la commune. Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de lui faire remonter toutes remarques concernant le domaine communal. Les administrés sont vivement sollicités à déclarer leur sinistre, s'il y a, à leurs propres assureurs (mouvement de terrain, fissure, etc.).
- Secrétariat de Mairie: Madame CHOULET prendra son congé maternité à partir du samedi 3 novembre 2018, Madame CANTALUPPI Marine assurera le secrétariat de mairie pendant ce congé. La permanence mairie aura lieu dorénavant le mercredi de 8h00 à 12h00 afin de faciliter la prise de contact avec les différents services.

- Caniveaux : le conseil municipal propose de nettoyer les caniveaux de la commune en faisant plusieurs chantiers .
- Elagage des chemins: Les membres de la commission voirie ont reçu le samedi 27 octobre 2018 l'entreprise JLB de GRAMMONT pour un état des chemins. Suite à la visite de chantier, l'entreprise JLB de GRAMMONT repassera dans certains endroits afin de respecter l'accord passé avec Madame Le Maire. Le montant du devis présenté lors du conseil en date du 31 juillet 2018 était de 1973,29 € TTC. Aujourd'hui, la facture s'élève à 1541,28 € TTC.
- Eclairage public : Madame Le Maire et des membres du conseil municipal ont reçu en mairie le vendredi 26 octobre 2018 Monsieur MOUROT, directeur de la SYDED et l'entreprise MG ELEC pour la réflexion et l'obtention de subvention sur l'éclairage public en LED sur le réseau de la commune d'ACCOLANS .

Madame BONDENET Marie Odile recevra une personne du CEP (conseil en énergie partagé) pour faire un état du réseau d'éclairage public sur toute la commune.

Trois lampadaires ont été installés rue de la Vignotte pour sécuriser les piétons le jeudi 18 octobre 2018.

Nous avons eu l'honneur de recevoir en mairie le sénateur LONGEOT J François qui a pu comprendre l'enjeu des subventions pour la commune et visiter notre belle commune.

- Citerne à eau: Une citerne a été installée le samedi 13 octobre pour faciliter l'apport en eau sur le cimetière.
- Fête de Noël : après discussion et en accord avec l'association "La Couée", le dimanche 9 décembre 2018 est retenu pour la venue du père Noël pour les petits, les anciens et toutes les personnes de la commune souhaitant passer un moment festif.

Madame Le Maire clôt la séance à 21 h 00.